

Compte-rendu de la réunion des Délégués du Personnel de Toulouse Septembre 2016

Retour sur les réponses précédentes :

1. Question DP juillet 2016. Suppléance assistante administrative pour réception colis and co. La réponse de juillet était « La situation est temporaire et sera organisée pour les prochaines absences de l'assistante administrative. ». Où en est ce point car en septembre le cas semble s'être reproduit ?

Réponse : La suppléance de l'assistante administrative est organisée dans le cadre d'une absence prévue. En cas d'urgence ou d'absence imprévue, nous invitons les collaborateurs à contacter Céline MANCIET au 01 73 32 25 39.

Questions du mois de septembre 2016 :

2. BUREAUX. Plusieurs mouvements de personnes / changement de bureau ont lieu depuis juillet. Le CHSCT a-t-il été consulté (car d'autres mouvements prévus depuis longtemps étaient dans l'attente du CHSCT) ?

Réponse : l'ensemble des mouvements significatifs prévus depuis le début de l'année ont été présentés et abordés avec le Groupe de Travail « Mouvements » du CHSCT.

3. CE. Les salariés se posent des questions quant au service des œuvres sociales du CE en 2017 (quel CE ? rattachement à Thales Services Vélizy, autre ? et les questions associées : adhésion, séjours CIE-Thales, etc).

Réponse : les collaborateurs du site de Toulouse sont rattachés au Comité d'Etablissement de Vélizy. La question des prestations relève du nouveau Comité d'Etablissement TCS en cours de création et de déploiement qui communiquera dès que possible.

4. GPEC. Est-ce que, dans le cadre de la GPEC, le dispositif de mobilité volontaire sécurisée prévu par le code du travail (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31555>) sera accepté par TCS si un employé demande à en bénéficier ?

Réponse : Ce dispositif de mobilité volontaire sécurisée a été repris au sein du Groupe THALES sous le nom de « Pass'Compétences », qui permet, avec le concours du GERIS, de faire bénéficier un collaborateur d'une période travaillée au sein d'une PME locale et d'avoir la certitude de réintégrer l'entreprise à l'issue de cette période, dans un poste équivalent et aux mêmes conditions. Si un collaborateur souhaite bénéficier de ce dispositif, il peut contacter son Responsable Ressources Humaines.

5. GPEC. Point sur la GPEC.

Réponse : Point présenté en séance, en conformité avec les éléments communiqués à la Commission Emploi Formation de Vélizy : six actions de mobilité réalisées et six autres en cours d'étude et/ou de réalisation.

6. LABEGE. Les salariés d'ISO qui déménagent à Labège pourront-ils toujours bénéficier de l'ASC du CNES comme les autres salariés d'ISO qui ne déménagent pas ? Sinon, une compensation est-elle prévue ?

Réponse : Cette question est à aborder avec le Comité d'Etablissement de TCS

7. LABEGE. Sur le CR de la réunion CE du 16 juin, il est indiqué (chapitre 5) que seulement 64 places de parking sont disponibles pour Thales sur les 350 et 60 pour les vélos. Il avait été indiqué lors d'une réunion de présentation que 2 étages du parking étaient dédiés à Thales (avec accès par barrière) et celui du RDC était commun avec les entreprises alentours. Donc, pour une estimation de 500 salariés minimum présents lors du déménagement, pensez-vous que 64 places soient suffisantes ? Est-ce que les 60 places pour les vélos sont comptabilisées dans les 350 places indiquées ? Des places pour les motos, scooters sont-elles dédiées ? Un indicateur de places libres sera-t-il présent ou devons nous faire tout le parking couvert pour s'apercevoir qu'il faut redescendre et se garer ailleurs ?

Réponse : Actuellement, 249 places sont réservées à Thales au sein du parking en silo. 64 places supplémentaires sont réparties sur le site. Le marquage de places spécifiques pour les deux-roues motorisés est à l'étude.

Concernant la gestion des places libres, le site ne disposera pas d'indicateurs de places libres.

8. LABEGE. Une consultation sur les moyens de transport utilisés pour le nouveau site a été faite. Quel en est le but ?

Réponse : Les réponses des collaborateurs permettront d'enrichir le Plan de Déplacement d'Entreprise. L'objectif est de constituer ainsi un outil propre à appuyer notre position et ainsi peser davantage vis-à-vis de nos différents interlocuteurs, notamment dans le cadre des discussions avec les autorités locales concernant les modalités d'accès au site Pastel.

9. LABEGE/SOCIAL. Où en est l'étude sur l'obtention de places en crèches demandée en juin 2015 ?

Réponse : Nous travaillons en collaboration avec Thales Services qui est en partenariat avec la crèche locale « les Chaperons Rouges ». Il n'est pas question d'un parc de berceaux à disposition mais plutôt d'une attribution sur demande, compte tenu du nombre estimé de demandes par an.

10. RH. Bien que Toulouse ne soit pas un site, les salariés seraient toujours intéressés par des chiffres sur les salaires: augmentations/promotions, égalité H/F, budget jeunes, etc. Comme cela est fait aux DPs de Vélizy.

Réponse : les éléments de la politique salariale ne sont appréciables que par Etablissement distinct. En conséquence de quoi, le pré-bilan de la politique salariale n'est réalisé que pour l'intégralité des collaborateurs de l'Etablissement de Vélizy, sans distinction des différents sites.

Les éléments chiffrés sont cependant communiqués aux délégués du personnel de Toulouse.

11. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : point présenté en séance.